

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2016

32/2016=> Fixation des taux d'imposition 2016

Depuis 2010, année de la suppression de la taxe professionnelle, les principales ressources fiscales de la Communauté de Communes reposent sur deux canaux distincts :

- => la Contribution Économique Territoriale (CET)
- => l'attribution de la part départementale de la taxe d'habitation et du foncier non bâti

Pour 2016, les taux sont les suivants :

- => Contribution Foncière des Entreprises : 23,67 %
- => Taxe d'habitation : 7,99 %
- => Taxe foncière non bâtie : 1,97 %

On peut noter que seule la CET connaît une augmentation car elle passe de 20,43 % à 23,67 %, mais il faut dire que cette dernière est inférieure, au sein de notre communauté de communes, à la moyenne nationale et même départementale.

J'ai voté Pour !

33/2016=> Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016

La collecte des ordures ménagères est organisée :

- Par la communauté de communes Ente Juine et Renarde pour les communes d'Auvers st-Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Chauffour-les-Etréchy, Etréchy, Janville-sur-Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers.
- Par le SEDRE pour la commune de Chamarande
- Par le SICTOM du Hurepoix pour les communes de Boissy-sous-st-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favière, St-Yon, Souzy-la-Briche et Villeconin.

Le traitement est assuré par le SIREDOM pour les 10 premières communes et par le SICTOM du Hurepoix pour les quatre dernières.

De manière à gommer les effets de différence constatées dans les bases d'imposition, et pour s'assurer d'un coût identique par habitant, il a été décidé en 2013 de créer autant de zone de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que de communes dont la collecte est assurée par la C.C.

Pour les communes relevant du SICTOM, celles-ci se voient appliquer un taux unique proposé par ce syndicat. Pour 2016, il est de 8,9 % alors qu'il était de 9,80 % en 2015.

Le principe budgétaire observé pour ce service est que les recettes couvrent au plus juste les dépenses de la C.C .

Pour 2016, le prix moyen par habitant est de 85,74€. Pour info, il était de 85,27€ l'an dernier.

COMMUNES	PRODUIT 2015	TAUX 2015	Coût € par hbt 2015	PRODUIT ATTENDU 2016	TAUX 2016	Coût € par hbt 2016
AUVERS ST GEORGES	110 765,73 €	7,17 %	85,27	111 804,96 €	7,15 %	85,74
BOISSY LE CUTTE	112 726,94 €	10,54 %	85,27	113 091,06 €	10,43 %	85,74
BOISSY-SOUS-ST-YON				308 357,23 €	8,90 %	82,54
BOURAY SUR JUINE	178 043,76 €	9,33 %	85,27	182 711,94 €	9,41 %	85,74
CHAMARANDE	116 720,10 €	12,52 %	101,85	98 000,82 €	10,33 %	85,74
CHAUFFOUR LES ETRECHY	12 108,34 €	10,75 %	85,27	12 175,08 €	10,70 %	85,74
ETRECHY	548 797,72 €	5,82 %	85,27	556 624,08 €	5,78 %	85,74
JANVILLE SUR JUINE	170 113,65 €	9,14 %	85,27	168 393,36 €	8,93 %	85,74
LARDY						
MAUCHAMPS	170 113,65 €	9,80 %	98,52	25 680,59 €	8,90 %	93,05
SAINTE SULPICE DE FAVIERES	46 152,71 €	9,80 %	138,60	42 327,33 €	8,90 %	129,84
ST-YON				79 232,16 €	8,90 %	90,14
SOUZY LA BRICHE	30 954,77 €	9,80 %	76,43	28 702,32 €	8,90 %	71,22
TORFOU	23 363,98 €	10,54 %	85,27	22 721,10 €	9,96 %	85,74
VILLECONIN	82 242,58 €	9,80 %	110,39	75 940,67 €	8,90 %	105,33
VILLENEUVE SUR AUVERS	51 076,73 €	8,90 %	85,27	51 701,22 €	8,73 %	85,74

Même si on peut le dire, et c'est vrai, que les administrés voient ce service diminuer avec les apports volontaires aux bornes de tri, l'apport aux déchetteries et le fait que les encombrants soient désormais payants, cette hausse est minime au vu du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères de plus en plus importantes.

J'ai voté Pour !

34/2016 => Attribution de compensation 2016

Chaque année, il convient de reverser aux communes l'ex-Taxe Professionnelle en fonction du montant des charges transférées. Ce montant est fixé par la Commission Locale d'Évaluation des Transfères de Charge

Voici le tableau des transfères de charge et l'attribution de compensation pour chaque commune. Le solde négatif de certaines communes est dû au transfert vers la C.C de certains domaine anciennement municipaux comme la culture à Etrechy. Cette dernière était déficitaire et ne couvrait pas le reversement de l'ex-T.P

COMMUNES	Total Charges Transférées 2016	Produit fiscal de référence	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016
BOISSY LE CUTTE	122 055,82	212 135,16	90 079,34
BOISSY-SOUS-ST-YON	393 521,60	485 030,00	91 508,40
CHAUFFOUR LES ETRECHY	9 476,12	11 860,00	2 383,88
LARDY	691 486,32	2 125 347,00	1 433 860,68
MAUCHAMPS	22 643,85	147 510,00	124 866,15
<i>Total</i>			<i>1 742 698,45</i>

Il produit également, pour les communes suivantes, une dotation négative comme suit :

AUVERS SAINT GEORGES	103 835,01	60 247,00	- 43 588,01
BOURAY-SUR-JUINE	211 159,59	172 258,00	- 38 901,59
CHAMARANDE	78 923,53	38 696,00	- 40 227,53
ETRECHY	837 403,71	735 154,00	- 102 249,71
JANVILLE SUR JUINE	171 206,47	86 933,00	- 84 273,47
ST SULPICE DE FAVIERES	22 684,15	12 673,85	- 10 010,30
ST-YON	82 560,77	33 088,00	- 49 472,77
SOUZY LA BRICHE	28 467,21	2 739,00	- 25 728,21
TORFOU	22 882,13	5 898,00	- 16 984,13
VILLECONIN	57 109,84	14 208,00	- 42 901,84
VILLENEUVE SUR AUVERS	44 397,05	9 442,00	- 34 955,05
<i>Total</i>			<i>489 292,61</i>

JE N'AI PU ASSISTER A LA SUITE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE AU MOUVEMENT « NUIT DEBOUT » ET LES NOMBREUSES DEGRADATIONS QUI SE COMMETTAIENT SUR PARIS EN CE MOMENT, J'AI ETE APPELE AU SERVICE DE TOUTE URGENCE !

JE ME SUIS EXCUSE AUPRES DE L'ENSEMBLE DU CONSEIL POUR CE DEPART PRECIPITE !

J'aurai voté Pour !

35/2016=> Budget Primitif – exercice 2016

L'agrandissement de notre Communauté de Commune génère des modifications d'importance qui l'impactent tant sur ses dotations que sur sa fiscalité et ses mécanismes de péréquation.

Il est vrai que tout rapprochement entre le budget de 2015 et celui de 2016 serait inapproprié.

2016 sera une année de transition et une année de référence pour les budgets à venir.

Dans le budget 2016, les Restes à Réaliser (RAR) en dépenses et en recettes ainsi que les excédents et déficits n'ont pas été repris. Ils feront l'objet d'un budget supplémentaire après leur validation lors du compte administratif 2015.

Voici en quelques lignes le budget 2016 :

- Pour la section de fonctionnement : 18 754 693 €
- Pour la section d'investissement : 5 266 571 €

On peut noter que le budget de fonctionnement est 3 fois plus important que celui d'investissement. Il faudrait à tout prix faire des économies sur ce premier afin de dégager des marges d'investissement.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) les dépenses réelles : 18 754 693 €

=> Les charges à caractère général sont de 4 067 822 € en 2016.

Le budget de fonctionnement de chaque service est le suivant :

- Conservatoire et médiathèque : 69 000 €
- Communication : 22 800 €
- Maintien à domicile : 227 000 €
- SD2E (emploi) : 112 000 €
- Urbanisme : 14 700 €
- Police intercommunale : 33 700 €
- Enfance et Jeunesse (centres de loisirs, haltes garderies, RAM....) : 1 426 300 €

On ne peut que dénoncer le faible budget de notre police intercommunale qui avec ces 33 700 €, soit 1,22 € / habitant prouve que notre sécurité est le cadet soucis de notre président et de nos vices-présidents.

Quant au budget de l'urbanisme, autant dire que ce service n'est que poudre aux yeux ! A mon avis, il est plus facile de mettre du mascara afin de cacher la réalité que du macadam sur nos routes bien endommagées !

=> Les charges de personnel : 7 200 000 €

L'extension du périmètre de notre communauté de Commune porte la masse salariale de 147 en 2015 à 302 employés en 2016.

=> Les atténuations de produits (atténuation de compensation reversées aux communes, etc.) : 3 076 931 €

=> Les autres charges de gestion courante (indemnités aux élus, subventions aux associations, contributions aux organismes de regroupement comme les syndicats de collecte des ordures ménagères) : 1 062 244 €

=> Les charges financières (remboursement de la dette) : 34 922 €

=> Mouvement d'ordre de section à section

Le budget 2016 s'élève à 3 309 774 €. Il comprend le virement à la section d'investissement pour un montant de 3 187 613,50 €. (ce montant sera ajusté par décision modificative en fonction des réalisations d'investissement qui pourront être réalisées en 2016) et les amortissements pour un montant de 122 160,50 €

On peut noter que sur les 5 266 571 € de budget d'investissement, plus de la moitié proviendra d'un virement du budget 2015. Donc, finalement, le montant mis à la disposition de ce budget pour 2016 est encore moindre que l'on pouvait penser initialement. Et encore, ce n'est pas sûr qu'il soit réellement dépensé. La réponse nous sera donnée dans le compte administratif 2016 l'an prochain.

2) **Les recettes réelles : 18 754 613 €**

=> Les produits des services et du domaine comme les redevances dues par les usagers pour l'utilisation des services intercommunaux (restauration scolaire, centre de loisir...) : 2 218 000 €

=> Les impôts et les taxes : 14 595 707 €

=> Les dotations, subventions et participations : 1 769 571 €

=> Les atténuations de charges (remboursement des indemnités journalières versées par la SMACL pour les agents territoriaux en arrêt maladie) : 150 000 €

II) SECTION INVESTISSEMENT

1) Les dépenses d'investissement : 5 266 571 €

=> Le remboursement de la dette suite à des emprunts d'investissement : 434 850 €

=> Les dépenses d'équipement – immobilisations incorporelles – comme les nouveaux logiciels installés pour les conservatoires, l'extension des logiciels existants pour les nouvelles communes, etc. : 43 887 €

=> Les dépenses d'équipement – subventions d'équipement versées - comme la participation pour le développement de la fibre numérique dans le périmètre de la C.C : 637 000 €

=> Les dépenses d'équipement – immobilisations corporelles – comme les achats de matériel, de véhicules, etc. : 363 918 €

=> Les dépenses d'équipement – immobilisation en cours – comme la construction de centre de loisir ou la réfection de routes : 3 786 916 €

2) Les recettes d'investissement : 5 266 571 €

=> Les ressources propres comme le remboursement de la TVA sur les travaux réalisés en 2016 plus le rattrapage de 2015 : 673 936 €

=> Les ressources externes comme les subventions versées par le département et les participations de communes pour des travaux sur leur territoire : 465 748 €

=> L'emprunt : 300 000 € qui correspond à la dernière phase d'un emprunt de 600 000 €

=> Les mouvements d'ordre de section à section : 3 309 774 € qui correspond aux 3 187 613,50 € viré à la section d'investissement (vu précédemment) et à 122 160,50 € d'amortissements

*Même si nous ne pouvons comparer ce budget avec celui de l'an dernier, je **me serai abstenu** au vu des faibles investissements proposées et du budget de fonctionnement de notre police et de notre service Urbanisme.*

36/2016=> Régime indemnitaires des élus

Ne vous trompez pas, seul le président de la CC et ses vice-présidents sont indemnisés. Les « simples » conseillers communautaires ne touchent aucune indemnité.

Les indemnités sont basées sur l'indice 1015, indice terminal de la fonction publique. Avant l'agrandissement de notre CC, l'indemnité du président était de 48,75 % de cet indice et celle des vice-présidents à 20,63 %

A ce jour, il est proposé de passer à 67,50 % de cet indice pour le président et à 24,73 % pour les vices-présidents, soit une augmentation de près de 700 € brute pour le premier et de près de 150 € brut pour les autres.

A l'heure où nous demandons aux ménages de faire des économies, cette augmentation est du plus mauvais effet.

J'aurai voté Contre !

37/2016=> Avenant à la convention de partenariat relative à la mise en place d'une antenne relais création avec Essonne Développement

Essonne Développement, conformément à sa qualité de comité d'expansion économique et à sa mission générale en faveur de l'emploi, s'est fixé pour objectif de favoriser l'émergence de projets et d'activité économique et d'agir pour accroître la dynamique entrepreneuriale des territoires essonniers en mettant en place des antennes relais.

La CCEJR prévoit un soutien financier de 5 000 € pour poursuivre ce partenariat qui avait lieu les années précédentes.

J'aurai voté Pour !

38/2016=> Création de Poste

La modification du périmètre de la CCEJR se traduit par un accroissement des demandes d'intervention techniques, notamment en matière de voirie, bâtiments et parc automobile.

La CCEJR, ne disposant pas de services techniques, souhaite créer un poste d'Agent de maîtrise pour gérer toutes ces demandes

J'aurai voté pour !

39/2016=> Création de Poste

En novembre 2011, la CCEJR a recruté un adjoint administratif de 1ère classe au poste de responsable des sites de distribution de repas

Cet agent a réussi le concours d'animateur territorial et se trouve désormais inscrit sur la liste d'aptitude lui permettant d'être nommé à ce grade.

Il convient donc de créer un poste d'animateur et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

*Je félicite cet employé territorial pour son succès professionnel et **j'aurai voté Pour !***